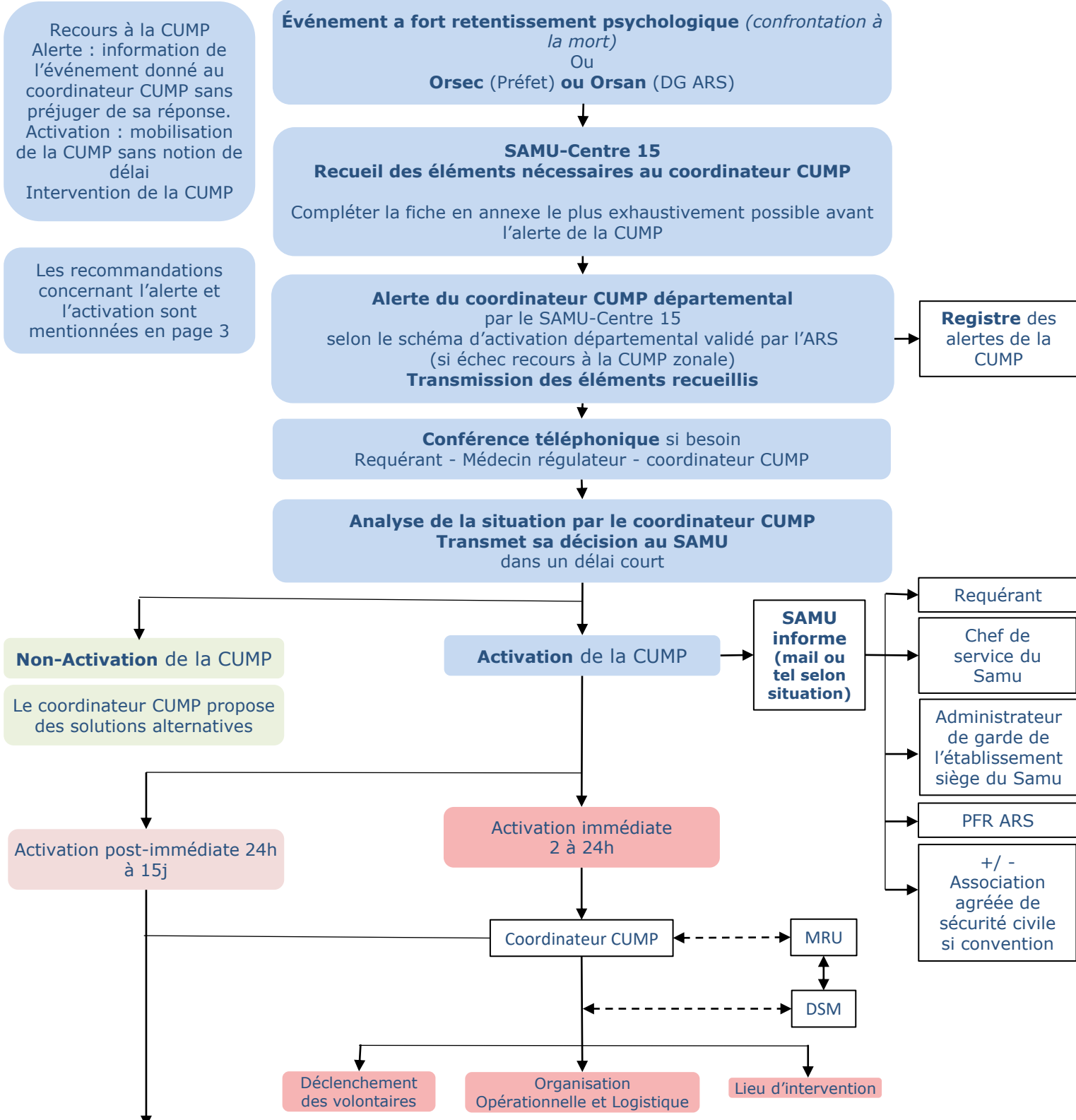


Les CUMP sont dédiées à la prise en charge médico-psychologique (MP) précoce des victimes et sauveteurs en cas de catastrophes, d'accidents impliquant un grand nombre de victimes ou d'événements susceptibles d'entraîner d'importantes répercussions psychologiques.

L'activation de la CUMP a pour objectif la mise en place d'une organisation globale de prise en charge MP pour un événement donné, reposant en grande partie sur des volontaires. La non-activation de la CUMP ne signifie pas un refus de PEC MP des victimes, mais que cette PEC ne s'effectue pas dans le cadre d'une CUMP.



Le coordinateur CUMP informe le Samu :

- du début et de la fin de la mission
- de ses modalités d'intervention

Le Samu informe le coordinateur CUMP si de nouvelles victimes se manifestent pour une prise en charge médico-psychologique (appels au Samu, présentation dans un service d'urgences, sollicitation des services d'hospitalisation des blessés physiques...) afin de déterminer les modalités de leur prise en charge, en lien avec la psychiatrie de liaison le cas échéant.

Un compte rendu d'intervention est rédigé par la CUMP après chaque sollicitation du Samu

SAMU-Centre 15
Recueil des éléments nécessaires au coordinateur CUMP

Requérant (Demandeur de l'intervention de la CUMP)

Préfecture ARS Médecin sur place : SMUR, MCS, autre médecin Secours sur place Autres

- Identité : Fonction : Structure :

- Téléphone :

- Heure d'appel :

Renseignements primordiaux (transmission METHANE)

Numéro DRM :

MAJOR INCIDENT : Dimensionnement de l'évènement

Dimension de l'évènement :

Date et heure de survenue :

EXACT LOCALISATION : Localisation exacte

Evénement multi-site ? Oui Non

Adresse(s) du (des) lieu(x) de l'évènement :

TYPE : type d'évènement :

HAZARD : Danger, évolutivité

NR B C E

Attentat (intervention CUMP après information et accord COPG)

Évolutivité (mécanisme causal toujours en cours ?)

ACCES : Modalités d'Accès

Lieu PPO :

Lieu PRM :

Lieu CAI :

NUMBER : Nombre de victimes

Bilan victimaire (cf tableau)

EMERGENCY SERVICES PRESENTS :

Moyens sur les lieux :

Demande de renfort : alerte de la CUMP en vue d'une intervention

Nombre	Adultes ≥ 18 ans	Mineurs < 18 ans	Total	Nombre impliqués à prendre en charge par la CUMP
Décédés				
UA				
UR				
Impliqués				Adultes : Mineurs :
Total victimes				

Les impliqués sont-ils informés de la demande d'intervention de la CUMP, et sont-ils d'accord pour la prise en charge médicopsychologique ? Oui Non

Intervention CUMP : Recueillir la décision du coordinateur CUMP

Immédiate Différée Non

Si non : quelle prise en charge médicopsychologique proposée :

Si intervention CUMP

Lieu PUMP 1 :

Lieu PUMP 2 (si grande ampleur) :

Heure prévue de l'arrivée du coordinateur de la CUMP sur site (si connue) : PUMP 1 :

PUMP2 :

Coordinateur CUMP

- Identité : Fonction :

- Coordonnées téléphoniques :

- Heure d'appel :

Interlocuteur sur place

- Identité : Fonction :

- Coordonnées téléphoniques :

- Heure d'appel :

ALERTE

Il est recommandé d'alerter la CUMP	Accord
dans les situations où l'impact émotionnel est estimé inhabituellement fort par les secours	Relatif
dans les situations où l'impact émotionnel est estimé inhabituellement fort par les secours médicaux	Fort
dans les évènements potentiellement traumatiques où la réaction émotionnelle provoque la désorganisation des moyens de secours	Fort
dans les évènements potentiellement traumatiques entraînant une situation de chaos (confusion générale)	Fort
dans les évènements potentiellement traumatiques entraînant la déstabilisation d'un groupe social (incapacité de réaction, sidération)	Relatif
L'état actuel des connaissances ne permet pas de conclure concernant	
les situations où l'impact émotionnel est estimé fort par les témoins	
tous les cas de suicide en milieu professionnel	
tous les cas de mort violente survenue dans le cadre familial.	
En l'état actuel des connaissances et en l'absence de consensus, il ne peut être recommandé d'alerter systématiquement la CUMP	
lors d'un évènement à valence sociale ou impact médiatique élevés	
en cas de décès accidentel en milieu professionnel	
en préventif, dans la crainte de la survenue d'un évènement potentiellement traumatique.	
Il est recommandé de ne pas alerter la CUMP	Accord
dans les problèmes de violence sociétale, les mouvements de revendication, ou les négociations	Fort
dans tous les cas de mort inattendue du nourrisson	Fort
en cas d'urgence psychiatrique	Fort

ACTIVATION

Il est recommandé d'activer la CUMP	Accord
dans les situations où l'impact émotionnel est estimé inhabituellement fort par les secours médicaux	Relatif
dans les évènements potentiellement traumatiques où la réaction émotionnelle provoque la désorganisation des moyens de secours	Fort
dans les évènements potentiellement traumatiques entraînant une situation de chaos (confusion générale)	Fort
dans les évènements potentiellement traumatiques entraînant la déstabilisation d'un groupe social (incapacité de réaction, sidération)	Relatif
L'état actuel des connaissances ne permet pas de conclure concernant	
les situations où l'impact émotionnel est estimé fort par les témoins	
En l'état actuel des connaissances et en l'absence de consensus, il ne peut être recommandé d'activer systématiquement la CUMP	
dans les situations où l'impact émotionnel est estimé inhabituellement fort par les secours	
lors d'un évènement à valence sociale ou impact médiatique élevés	
en cas de suicide ou de décès accidentel en milieu professionnel	
en cas de mort violente survenue dans le cadre familial	
Non-indications d'activation de la CUMP	Accord
dans les problèmes de violence sociétale, les mouvements de revendication, ou les négociations	Fort
Pour des cas individuels	Fort
en cas d'urgence psychiatrique	Fort
en préventif, dans la crainte de la survenue d'un évènement potentiellement traumatique.	Relatif
en cas de mort inattendue du nourrisson	Relatif

Rerbal D, Prieto N, Vaux J *et al.* Organisation et modalités d'intervention des CUMP. Recommandations de la SFMU en collaboration avec l'AFORCUMP-SFP. Ann Fr Med Urgence (2017) 7:410-424.